

L'assurance vie temporaire

POUR COUVRIR LES BESOINS À COURT OU À MOYEN TERME

L'assurance vie temporaire est généralement plus abordable que les autres produits d'assurance vie. La gamme de protections de Desjardins Assurances est concurrentielle grâce au rabais multiprotection. L'assurance vie temporaire de Desjardins Assurances offre des options intéressantes qui permettent à vos clients d'adapter leur protection selon leur besoin, sans avoir à fournir de preuves de bonne santé.

Caractéristiques des protections

	10 ANS (T10)	15 ANS (T15)	20 ANS (T20)	25 ANS (T25)	30 ANS (T30)	À 65 ANS (T65)	
Âge à l'établissement (anniversaire le plus proche)	18 à 75 ans	18 à 70 ans	0 à 65 ans	0 à 60 ans	0 à 55 ans	0 à 44 ans	
Fin de la protection	85 ans					65 ans	
Option de vie assurée	Individuelle, Conjointe premier décès					Individuelle	
Renouvellement	Tous les 10 ans		Tous les 20 ans	Tous les 10 ans		s. o.	
Options	• Droit d'échange	Dans les 5 premières années de protection, jusqu'à 60 ans		Dans les 5 premières années de protection, jusqu'à 50 ans	Dans les 5 premières années de protection, jusqu'à 55 ans	s. o.	
	• Privilège d'assurabilité	Jusqu'à 65 ans					s. o.
	• Privilège d'association	Jusqu'à 70 ans					Jusqu'à 60 ans
	• Droit de transformation	Jusqu'à 70 ans					Jusqu'à 60 ans
Montant d'assurance	25 000 à 20 000 000 \$*						
Bande de taux	<ul style="list-style-type: none"> • 25 000 à 49 999 \$ • 50 000 à 99 999 \$ • 100 000 à 249 999 \$ • 250 000 à 499 999 \$ 			<ul style="list-style-type: none"> • 500 000 à 999 999 \$ • 1 000 000 à 4 999 999 \$ • 5 000 000 \$ et + 			
Taux préférentiel	Taux préférentiel applicable aux classes P1, P2 et R1: <ul style="list-style-type: none"> • 18 à 50 ans : 2 000 001 \$ et plus • 51 à 60 ans : 500 000 \$ et plus 			<ul style="list-style-type: none"> • 61 ans et plus : 250 000 \$ et plus 			

*Montant maximal illustré par le logiciel d'illustration.
Communiquez avec Desjardins Assurances pour un montant plus élevé.

Caractéristiques des protections

	10 ANS (T10)	15 ANS (T15)	20 ANS (T20)	25 ANS (T25)	30 ANS (T30)	À 65 ANS (T65)
Protection complémentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Assurance vie – enfants • Exonération des primes en cas d'invalidité • Fracture accidentelle • Fracture accidentelle – enfants • Accident 			<ul style="list-style-type: none"> • Garantie d'assurabilité • Garantie d'assurabilité – entreprise • Mort, mutilation ou perte d'usage accidentelles • Mutilation ou perte d'usage accidentelles 		
Frais de contrat annuels	Protection principale : 40 \$ / Protection supplémentaire : 20 \$					
Facteur modal	Mensuel : 0,09 / Semestriel : 0,52					
Rabais multiprotection	Il permet à vos membres et clients de bénéficier d'une réduction de prime lorsqu'ils souscrivent en même temps au moins deux protections d'assurance admissibles sur un même contrat. Pour plus d'informations, consultez Webi.					
Service d'accompagnement gratuit	<p>Les assurés de Desjardins Assurances et leur famille ont accès gratuitement à un service d'assistance téléphonique 24/7. Ils peuvent obtenir des réponses d'une infirmière sur toutes les questions liées à la santé, y compris la nutrition, les vaccinations, la garde des enfants ou les médicaments sur ordonnance ou les produits naturels. Ce service peut être utilisé pour des informations générales ou lorsqu'ils traversent une période difficile.</p> <p>Ce service d'accompagnement n'est pas une obligation contractuelle de Desjardins Assurances et peut être retiré en tout temps, sans préavis.</p>					

Constatez la grande flexibilité des options !

DROIT D'ÉCHANGE

Dans les 5 premières années de la protection

Permet de remplacer une protection temporaire 10, 15, 20, ou 25 ans par une protection à plus long terme.

- **Idéal pour faire face à de nouveaux besoins**, comme vouloir refinancer une hypothèque sur une plus longue période.
- Intéressant pour de jeunes adultes qui souhaitent obtenir **la protection la plus abordable** avec la flexibilité de l'échanger plus tard pour une autre parfaitement ajustée à leurs besoins.

Terme initial	Option d'échange
T10	T15, T20, T25 et T30
T15	T20, T25 et T30
T20	T25 et T30
T25	T30
T30 et T65	s. o.

TEMPORAIRE INDIVIDUELLE OU TEMPORAIRE CONJOINTE

PRIVILÈGE D'ASSURABILITÉ

Jusqu'à 65 ans

Permet aux couples et aux partenaires d'affaires de séparer une protection conjointe en deux protections permanentes individuelles.

- **Lorsque leurs besoins changent**, les assurés peuvent répartir leur montant total d'assurance en parts égales.
- **En cas de décès d'un des assurés** (dans les 90 jours), le ou les assurés survivants ont le droit de conserver le montant d'assurance total de la couverture initiale.

TEMPORAIRE CONJOINTE



➔

PERMANENTES INDIVIDUELLES



DROIT DE TRANSFORMATION

Jusqu'à 70 ans

Permet de remplacer une protection temporaire par une assurance vie permanente. **Voilà une excellente stratégie de préservation du patrimoine !**

TEMPORAIRE INDIVIDUELLE



➔

PERMANENTE INDIVIDUELLE



TEMPORAIRE CONJOINTE



➔

PERMANENTE CONJOINTE



PRIVILÈGE D'ASSOCIATION

Jusqu'à 70 ans (60 ans pour le T65)

Permet de changer la protection individuelle en protection permanente conjointe payable au dernier décès, afin d'ajouter un nouvel assuré. Des preuves de bonne santé pourraient être exigées pour ce nouvel assuré. **Cette stratégie est intéressante pour couvrir l'impôt au décès lorsque la protection temporaire n'est plus requise.**

TEMPORAIRE INDIVIDUELLE



➔

PERMANENTE CONJOINTE PAYABLE AU DERNIER DÉCÈS

